

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Blois (41000)

Réponses de Malik Benakcha, au nom de la liste « Un Nouveau Souffle Pour Blois »

– le 23/02/2020 à 14:55 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 3 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 1 million d'euros

Par ailleurs désigner un ou une responsable vélo comme interlocuteur privilégié des habitants et des associations notamment sur les questions de sécurité, voirie et éducation. Il veillera à la formation de l'ensemble des techniciens (voirie, police municipale,...) aux spécificités de ce mode de déplacement. Idéalement ce poste sera mutualisé avec l'agglo.

En ce qui concerne le budget annuel, la FUB recommande entre 10 et 25€/ habitant

Un plan pluriannuel d'entretien de la voirie d'une part et pour le plan vélo d'autre part permettront de planifier l'organisation de ce mode de déplacement.

Par contre, le budget sera adapté sur l'ensemble de plan pluriannuel, en fonction des besoins identifiés dans le cadre de notre audit routier. Ainsi, pas de budget annuel de 1 million d'euros mais plutôt un budget adapté au besoin.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Rue du bourg neuf
- avenue du maréchal Maunoury
- rue Gallois
- rue jean Moulin
- rue de Chateaudun

Sécuriser les ronds points : Médecis, pinçonnaire, François Mitterrand,...

Sur les axes où il n'est pas possible de créer des pistes séparées physiquement de la chaussée, créer des bandes cyclables.

Créer un réseau cyclable cohérent, ce n'est pas doubler systématiquement les chaussées existantes par une voirie cyclable mais effectivement définir un circuit sécurisé permettant de rejoindre l'ensemble des principaux points stratégiques de notre ville (Blois Vienne, Centre-ville, Gare, Hopital, Jeu de Paume, etc...)

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines De Villebarou, St Gervais, La Chaussée st Victor, les grouëts.

A noter que les Grouëts ne sont pas une commune voisine mais bien un quartier (trop délaissé) de notre ville. D'autres communes voisines doivent être ajoutées pour créer un véritable réseau de déplacement, notamment vers le sud : Vineuil, Cellettes, Chailles...

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Par exemple, proposer un projet de franchissement de la voie rapide des cités unies en direction de la Chaussée st Victor

Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Ce point est très souvent soulevé par les cyclistes adhérents de Vélo41

C'est justement pour cela que nous sommes favorables à définir un circuit cohérent, sécurisé et entretenu (plutôt que de vouloir doubler toutes les rues d'une voie cyclable).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Notamment, stop à la 2ème sortie de l'autoroute

1) ~~Création~~ d'une deuxième sortie d'autoroute et d'un nouvel éco-parc d'activités.

Depuis une quinzaine d'années, l'ensemble des acteurs économiques s'accordent sur la nécessité d'une deuxième sortie d'autoroute pour trois raisons principales : fluidifier la sortie actuelle qui entraîne de nombreux bouchons en heures de pointe, sécuriser les voies de décélération à l'intérieur même de l'autoroute et favoriser l'installation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

Développement économique : l'objectif est de compenser les 3 500 emplois perdus sur notre territoire ces douze dernières années en créant une nouvelle zone d'activités au nord-ouest de Blois. Ce nouveau parc d'activités favorisera l'installation de nouvelles entreprises (développement exogène) et le développement des entreprises déjà présentes sur le territoire mais en recherche d'espaces plus adaptés (développement endogène). En effet, les entreprises créatrices d'emplois sont souvent nombreuses à considérer qu'il est discriminant de s'installer à plus de deux kilomètres d'une sortie d'autoroute.

Fluidifier la circulation : notre ville est aujourd'hui déséquilibrée avec un fort développement à l'est engorgeant à la fois le pont Charles de Gaulle et l'accès vers Cap Ciné. Ces bouchons à répétition en heures de pointe réduisent l'attractivité de notre ville, favorisent les émissions de gaz à effet de serre et impactent durement la vie des travailleurs.

Focus : une voiture à l'arrêt produit plus de gaz à effet de serre

Source : www.caissedesdepots.fr/villesintelligentes

Article « Moins de bouchons = moins de pollution »

« Les bouchons dégradent la qualité de vie par l'augmentation du stress quotidien, la qualité de l'air par les émissions de gaz nocifs et de microparticules, et la qualité environnementale par les émissions de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique. »

C'est pourquoi il est également nécessaire d'œuvrer à la fluidité de la circulation.

Action n°7 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Comme d'autres villes en France, Blois peut devenir une ville à 30 km/h.

L'objectif étant d'unifier les limites de vitesses en ville afin d'apaiser la circulation.

Renforcer la communication, et si besoin la verbalisation, sur les règles de circulation (priorité piéton, vélo, limite de vitesse à 20 km/h) dans les zones de rencontre (av. Wilson, Denis Papin).

Les rues particulièrement fréquentées, comme le centre-ville doivent être (et sont déjà pour la plupart) en zone 30 km/h. Les autres axes peuvent rester à 50km/h mais nous multiplierons les contrôles de vitesse parce-que la sécurité de nos enfants ne peut admettre les incivilités au volant.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Généraliser sur l'ensemble des quartiers de la ville de Blois.

Action n°9 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Prendre à bras le corps la question des sorties d'école et des conflits d'usages :

- communication auprès des parents, des élèves et des établissements scolaires,
- incitation aux mobilités actives,
- mise en place de pédibus (type "carapat") et vélobus,
- aménagement sécurisé des sorties d'école et interdiction systématique du stationnement devant les écoles,

Oui pour prendre à bras le corps la question des sorties d'école et des conflits d'usages :

- communication auprès des parents, des élèves et des établissements scolaires,
- incitation aux mobilités actives,
- mise en place de pédibus (type "carapat") et vélobus,
- aménagement sécurisé des sorties d'école et interdiction systématique du stationnement devant les écoles,

Action n°10 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Notamment en développant l'intermodalité à Blois, particulièrement sur les entrées de ville.

Création de parkings relais de connexions intermodales

La circulation et le stationnement en ville sont de plus en plus difficiles en raison des politiques anti-voiture mises en place ces dernières années. Il est urgent de fluidifier la circulation et d'améliorer les capacités de stationnement en ville afin de soutenir nos commerces.

La mise en place de parkings relais permettra aux visiteurs et Blésois de laisser gratuitement leur voiture en entrée de ville (Parc des Expos, Jeu de Paume, Stade des Allées et Gare) et de bénéficier d'une navette gratuite reliant les points stratégiques de la ville (parkings relais, centre-ville, hôpital, Centre administratif, etc.)

Au sein de ces parkings seront proposés des boxes à vélos et un espace de co-voiturage.

Les personnes se rendant à Blois notamment pour travailler toute la journée utiliseront moins de places de parking de surface, ce qui facilitera le stationnement en ville.

Aujourd'hui, force est de constater que les écologistes, à vouloir systématiquement supprimer les places de parking, sont devenus les meilleurs alliés des grandes surfaces.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Exemples : centre administratif, stade des allées, préfecture, conseil départemental, ...

Action n°13 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Ces associations reposent exclusivement sur l'énergie bénévole!

Exemples :

- aider financièrement ces associations à fin de pérenniser et développer leurs actions,
- créer une aide pour l'achat d'un vélo d'occasion remis en état par une association locale,
- proposer des locaux adaptés aux besoins des associations et à la demande croissante des habitants,

Action n°15 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

La Maison du vélo sera intégré dans la maison de la mobilité, quartier Gare.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Plus de précisions, via la communication de la Fédération des Usagers de la Bicyclette :

<https://www.fub.fr/velo-ecole/savoir-rouler-velo>

<https://www.fub.fr/alveole>

"Un permis vélo" sera passé par tous les enfants des écoles élémentaires de Blois.

Action n°17 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Vivant à Blois-Vienne, mes bureaux professionnels étant en coeur de ville, je fais déjà la majorité de mes déplacements à pied.

Action n°18 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°19 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Engagement N°15 : Définir les circuits cyclables et les moyens associés (parkings à vélos, locations...)

Nous considérons que pour développer l'usage des transports doux et en particulier du vélo, il n'est pas nécessaire d'associer à toutes nos rues une piste cyclable mais de définir des circuits cyclables cohérents et sécurisés (avec un soin particulier apporté à leur entretien).

Nous développerons également les connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Villebarou, Saint-Gervais, la Chaussée Saint-Victor.

Nous remettons à jour dès le début de mandat le plan vélo et désignerons un responsable vélo comme interlocuteur privilégié des usagers.

Enfin, nous multiplierons les boxes à vélos dans les écoles et équipements publics.